

1. Décisions du comité directeur

Le comité directeur, réuni le 6 juin au siège de la FFSA, a pris les décisions suivantes :

• Règles de sélection équipes de France 2009 – Première partie

La première partie des règles de sélection des rameurs et de qualification des équipages pour les équipes de France 2009 a été adoptée. Elle concerne notamment la période de septembre 2008 à décembre 2008.

Ces règles peuvent être consultées sur le site internet de la FFSA : Les équipes de France > Règles de sélection.

• Assemblée générale 2009

L'organisation de l'assemblée générale de la FFSA a été confiée à l'Entente Nautique d'Aix-les-Bains. Elle se déroulera le samedi 14 mars 2009.

• Championnat de France bateaux courts 17-19 avril 2009

Le club de Brive étant dans l'impossibilité d'assurer l'organisation des championnats de France bateaux courts 2009, le comité directeur a décidé d'attribuer cette manifestation nationale à l'Armagnac Aviron Club.

• Modifications de règlements

Des modifications ont été apportées aux règlements suivants :

Annexe 7.1 du règlement intérieur : Code des Régates

Annexe 7.2 du règlement intérieur : Code des Régates mer

Annexe 10 du règlement intérieur : Règlement des championnats et critères

Ces textes pourront être consultés sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Règlement intérieur et annexes

• Modifications de cahiers des charges

Des modifications ont été apportées aux cahiers des charges pour l'organisation :

- des régates nationales et internationales en mer placées sous l'autorité de la FFSA
- des épreuves de longue distance référencées dans le "calendrier national des épreuves de longue distance"

Ces textes peuvent être consultés sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Autres documents

• Labels saisonniers "Ecole Française d'Aviron"

Le comité directeur a attribué quatre labels saisonniers :

Paris Plage (Ile-de-France), Base nautique de Montauroux (Côte d'Azur), Base nautique de plein-air de Gravelines (Nord-Pas-de-Calais), Base nautique de Bellecin (Franche-Comté).

• Nouvelle affiliation

Aviron Lauragais (Ligue du Languedoc-Roussillon)

• Changement de dénomination

L'Association Club de Voile de Sens devient Régates Senonaises (Ligue de Bourgogne)

2. Liste des rameurs non autorisés à participer au Critérium National

Les rameuses et rameurs retenus dans les collectifs français junior A et seniors A et B 2008 et/ou appartenant à un pôle France pour la saison en cours ne peuvent participer à aucune épreuve du critérium national senior.

Les listes des sportifs concernés peuvent être consultées sur la page d'accueil du site internet.

3. Catalogue des formations

Le calendrier des formations et examens 2008/2009 de la FFSA ainsi que les fiches d'information et d'inscription seront disponibles fin juin sur le site internet de la FFSA,; Espace club > Formation-Emploi > Programme annuel des formations ou disponibles sur simple demande à la fédération

4. Affiches circuits de musculation

La FFSA a édité de nouvelles affiches de circuits de musculation qui seront diffusées gratuitement à l'ensemble des clubs.

D'autres types de mouvements sont actuellement à l'étude et seront mis en ligne sur le site internet de la FFSA à partir du mois d'octobre. Les exercices proposés étant modulables, chacun pourra ainsi personnaliser sa séance.

Pour plus de renseignements, contactez la FFSA au 01 45 14 26 40

5. Épreuves de Longue Distance

Pour la seconde année consécutive, la FFSA souhaite promouvoir les épreuves de longue distance à travers la publication d'un calendrier national. Ce calendrier regroupera toutes les manifestations organisées du 1er septembre 2008 au 30 septembre

2009 qui répondront au cahier des charges. Les organisateurs qui souhaitent intégrer ce calendrier sont invités à renvoyer leur fiche de candidature à la FFSA avant le 11 juillet 2008.

Le cahier des charges et le dossier de candidature peuvent être téléchargés à partir du site internet de la FFSA : Pratiquer l'aviron > L'aviron de compétition > Les épreuves longues distances.

Pour plus de renseignements, contactez Hugo MACIEJEWSKI à la FFSA au 01 45 14 26 56

6. Points Randon'Aviron

La FFSA souhaite encore mieux développer la pratique de randonnée à l'aviron à travers la labellisation de Points Randon'Aviron. Cette labellisation sera accordée aux structures affiliées qui pourront proposer de naviguer sur un parcours de randonnée attractif, à tout moment de l'année, et mettront en place des prestations adaptées (location de matériel, mise à disposition d'encadrement, renseignements touristiques...).

Avant le lancement officiel de ce label, la fédération souhaite expérimenter ce dispositif sur quelques clubs situés en plan d'eau intérieur et en mer.

Pour plus d'information, vous pouvez télécharger les documents de présentation des Points Randon'Aviron ainsi que le cahier des charges sur le site internet de la FFSA : Pratiquer l'aviron > L'aviron de randonnée > Les points Randon'Aviron et contacter Aude POMMELET à la fédération au 01 45 14 26 64 pour obtenir des renseignements et poser votre candidature.

7. Programme Jeunes Talents

• **MATCH FRANCE - GRANDE BRETAGNE** - Valenciennes le 13 juillet 2008 : la Fédération Française des Sociétés d'Aviron engagera 8 jeunes talents en deux de couple masculin et féminin et en quatre de couple mixte. Ces sportifs seront choisis parmi un groupe de vingt athlètes constitué selon les critères d'appréciation suivants :

- morphologiques (indice taille),
- physiques (résultats ergométriques à l'évaluation 2008),
- âge,
- réussite en bateau lors des régates régionales et nationales.
- participation aux différents stages estivaux 2007, au stage national « jeunes talents » de Gérardmer, à la régate international de Gand.

• STAGE DE BERGERAC :

Dans le prolongement du programme « jeunes talents », la FFSA souhaite regrouper à Bergerac du lundi 25 au dimanche 31 août 2008, des sportifs et sportives issus de la catégorie junior et senior B, remarquables par leur potentiel physique. Cet objectif

s'inscrit dans le cadre de la préparation des championnats du Monde junior de Brive 2009 et des Jeux Olympiques 2012 – 2016. La convocation du sportif pressenti pour participer à ce stage est donc conditionnée par :

- Une adéquation très forte entre les objectifs de la FFSA et son projet sportif.
- L'acceptation sur le principe d'une participation financière aux frais de stage.
- La réalisation d'un entraînement continu et spécifique pendant la période estivale.
- Une liste de 20 athlètes est en cours de préparation en coordination avec le secteur jeune et - de 23 ans.

• STAGES ESTIVAUX INTER-REGIONAUX :

Dans le cadre du programme « jeunes talents », la FFSA a souhaité soutenir l'organisation de plusieurs stages qui se dérouleront du dimanche 24 au samedi 30 Août 2008 à :

- Auzon-le-Temple (zone Nord-Est)
- Nantes (zones Nord-Ouest et Sud-Ouest)
- Mâcon (zone Sud-Est)

Encadrés par des cadres techniques d'état, des techniciens sportifs des ligues et des entraîneurs de club, ces stages réuniront plus de 120 jeunes espoirs issus de la catégorie cadet identifiés tout au long de la saison sportive.

Ces stages ont pour but de renforcer les bases techniques, physiques et comportementales de nos jeunes sportifs et sportives, indispensables pour atteindre dans un proche avenir un haut niveau de performance.

8. Rameur et traitement médical

Comme tout un chacun, les sportifs peuvent devoir suivre un traitement médical qui peut comprendre des substances figurant sur la liste des interdictions définies par l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) et transposée en France par décret. (Liste disponible sur <http://www.santesport.gouv.fr/>)

C'est pourquoi, en tant que dirigeant vous devez vous informer auprès de vos adhérents susceptibles de participer à des compétitions sportives s'ils doivent suivre un traitement médical comprenant une ou des substances interdites. Il appartiendra au licencié de présenter une demande d'A.U.T (Autorisation à Usage Thérapeutique) auprès de l'A.F.L.D (Agence Française de Lutte contre le Dopage). Une copie pour information sera également adressée, **sous pli confidentiel**, au Médecin Président de la Commission médicale fédérale, 17 boulevard de la Marne 94736 Nogent-sur-Marne.

Il est nécessaire d'en informer vos licenciés et de s'assurer qu'ils aient eu l'information.

Pour plus de renseignements : <http://www.aflf.fr> (voir guide de l'utilisateur)

Un lien est établi à partir du site de la FFSAviron.

Fédération Française des Sociétés d'Aviron

17 boulevard de la Marne – 94736 Nogent-sur-Marne CEDEX

www.avironfrance.fr – contact@avironfrance.fr – Tél. +33 (0)1 45 14 26 40 – Fax +33 (0)1 48 75 78 75